

<https://www.xn--lecanardrepublcain-jwb.net/spip.php?article897>



"Selon un rapport, un projet de mutualisation des données de reconnaissance faciale entre l'UE et les États- Unis serait en

ar Gaëlle Massang



- L'Union européenne -

Copyright © Le Canard républicain - Tous droits réservés

« Un responsable européen, préoccupé par l'ampleur d'un projet porté par les forces de police d'une dizaine d'États européens, aurait procuré un rapport à [The Intercept](#). Le document ferait référence à la création d'une base de données nationale de reconnaissance faciale, avant d'être partagée avec d'autres pays, nous informe Siècle digital.

Ce réseau de reconnaissance faciale, dont il est question depuis novembre 2019, serait également connecté à un système de données similaires aux [États-Unis](#) créant ainsi une "*consolidation transatlantique massive de données biométriques*", explique le journal.

Le nouveau rapport en pourparlers serait une "expansion" du [traité de Prüm](#), permettant d'échanger des informations non seulement avec les pays européens, mais également avec les États-Unis. D'après les informations recueillies par le journal, un budget de 700 000 euros aurait été distribué par les autorités européennes en novembre 2019 au cabinet d'audit, Deloitte. La firme aurait ainsi pour mission d'évaluer la mise en place de possibles changements du traité, avec une part de travail sur la [technologie](#) de la reconnaissance faciale.

En outre, 500 000 euros ont été distribués à un consortium d'agences publiques conduit par l'Institut estonien de science médico-légale, pour "recenser" l'implantation de la reconnaissance faciale dans les enquêtes criminelles, et établir les changements à effectuer pour progresser vers un "échange possible de données faciales" rapporte *The Intercept*.

Certains considèrent ce projet comme plus que préoccupant, au regard de certains États européens qui se tournent "*vers des gouvernements plus autoritaires*" déclare Edin Omanovic, anciennement chercheur à Institut international de recherche sur la paix de Stockholm, et aujourd'hui à la tête de l'organisme de bienfaisance PI basé à Londres (Privacy International), défiant les gouvernements et les entreprises qui "*veulent tout savoir sur les individus, les groupes, et les sociétés entières*".

Depuis 2003, Interpol a développé des technologies "MIND / FIND" pour Mobile ou pour les bases de données au sein de l'agence, "*permettant aux fonctionnaires de première ligne en poste dans des lieux stratégiques, tels que les aéroports et les postes frontières, d'accéder à des informations sur les documents de voyage volés ou perdus, sur les véhicules automobiles volés et sur les personnes recherchées, en temps réel, via leurs serveurs nationaux*". Nul doute que ce type de technologie a pu trouver une large justification dans les attentats de 2001.

Dans ce type de contexte, difficile de ne pas penser au délit de faciès, ou aux conditions socio-politiques prenant part aux requêtes établies par telle ou telle police, ou agence de renseignements. Il est probable, qu'en fonction du pays dans lequel elles se trouvent, ou du gouvernement auquel elles répondent, certains abus ou pressions puissent avoir lieu. » **Gaëlle Massang**

Article publié par digitalbusiness.africa le 25 février 2020.